

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BERTHELOT, Maire.

Etaient présents : Mme RAJAOFERA Pascale, M.M BLONDEAU Gaël, ROUSSEAU Hugues, LALUQUE Jean-Yves, VITEAU Michel, M. THEVRET Frédéric, Mme BAILLON Claudie, M.M GAUDIN Yves et MARIOT Didier.

Absents : Mmes TRIPOT-BELLOT, PARMENTIER et MONCEAU, excusées

M. BLONDEAU Gaël a été élu secrétaire.

I) FINANCES

-Devis Isi Elec : Après étude du dossier, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ISI ELEC, pour le passage en led des luminaires de tous les bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, poste, archives ...), pour un montant de 11 969,66€ TTC. Vu son caractère de durabilité, cette dépense sera inscrite en section d'investissements au compte 21318.

Le conseil charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès du SIERP avec autorisation de préfinancement.

-Décision modificative : Afin de pouvoir régler une facture du cabinet d'études IRH, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer un virement de crédits dans le budget de l'eau et l'assainissement au débit du compte 2156 « matériel spécifique d'exploitation » au profit du compte 2031 « Frais d'études » pour un montant de 5 745.60€.

II) DELIBERATIONS

-Etude Géothermie : Le Conseil municipal entend un compte-rendu sur l'étude de géothermie qui s'est achevée en novembre 2022. Afin de poursuivre ce projet, qui est adapté au potentiel et est techniquement et économiquement intéressant pour la commune, il a été demandé au cabinet BSE une proposition de contrat. Monsieur le Maire soumettra ces propositions lors d'un prochain conseil.

-Assurance statutaire : Monsieur le Maire rappelle que le centre de gestion a passé un marché pour le compte des collectivités qui lui ont donné mandat afin d'obtenir des taux et des prestations intéressantes pour les assurances statutaires du personnel.

Le contrat a été attribué à la compagnie SIACI SAINT HONORE (courtier) et GMF Vie/la sauvegarde (assureur).

Ce marché prendra effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions :

- Pour les agents CNRACL une franchise de 15 jours avec un taux de 5.15%
- Pour les agents IRCANTEC une franchise de 15 jours avec un taux de 1.14%.

-Assurance bâtiments et véhicules : Après avoir fait un point sur la lettre de Groupama, assureur actuel de la commune, indiquant qu'il ne souhaitait pas reconduire notre partenariat, le Conseil municipal a décidé de faire une résiliation à titre amiable avec ce cabinet. Monsieur Le Maire a été chargé de contacter d'autres assureurs afin d'obtenir plusieurs propositions de contrat.

4 cabinets ont été contactés, 2 ont donné une réponse défavorable et Monsieur le Maire présente donc au conseil 2 propositions de contrat pour assurer les bâtiments communaux ainsi que les véhicules. Après les avoir étudiés, le conseil choisit celui du cabinet AXA Collectivité, moins-disant :

-le contrat multirisques communes pour un montant de 3398,56€ TTC. La cotisation pour la protection juridique de la commune est incluse dans le prix. L'indice de référence des présentes conditions est fixé à 1142,80€.

-le parc auto pour 5 véhicules (2 véhicules de moins de 3.5 tonnes, 2 engins agricoles et 1 remorque de moins de 3.5 tonnes) pour un montant de 1752,41€ TTC.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer les contrats qui seront souscrits à compter du 01 janvier 2023.

III) QUESTIONS DIVERSES

-Vidéoprotection : Le conseil municipal est informé qu'une réunion d'information à propos de la vidéo protection sera organisée par la gendarmerie, pour les membres du conseil, en janvier 2023.

-Marché de Noël : Monsieur LALUQUE fait part au Conseil de la bonne fréquentation au marché gastronomique et artisanal du 04 décembre 2022 (environ 500 visiteurs.)qui présentait de nombreuses nouveautés.

-Spectacle de Noël : En raison de la finale de la coupe du monde de football, le spectacle de Noël est avancé à 14h au lieu de 15h. Mme RAJAOFERA fait un point sur la préparation de cet événement.

-Repas du CCAS : cette année, une quarantaine de personnes étaient présentes au repas de Noël du CCAS qui s'est déroulé à l'auberge de la rive du bois le samedi 10 décembre.

-SMORE : Le conseil municipal entend le compte rendu de la dernière réunion SMORE. La deuxième phase de travaux concernant l'étang des Pâturaux débutera en janvier 2023. Il s'agira d'installer les aménagements pédagogiques, à savoir réaliser des sentiers de déambulation, mettre en place les différents postes d'observation, implanter les panneaux explicatifs...

-Vœux du Maire : les vœux du Maire 2023 auront lieu lundi 16 janvier 2023 à 19h00 dans la salle des associations.

La séance est levée à 19 H 15
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, le Secrétaire, les Conseillers